

Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10^e jour du mois de septembre 2019 à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de la Ville de L'Assomption sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Nathalie Ayotte, Nicole Martel et Chantal Brien et messieurs les conseillers Pierre-Étienne Thériault, François Moreau, Marc-André Desjardins, Michel Gagnon et Fernand Gendron.

1.6 REGOUPLEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – RÉSOLUTION D'APPUI

- CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);
- CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue en frein à l'atteinte de cette égalité;
- CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Chantal Brien

Appuyé par la conseillère Nicole Martel

Et résolu,

De proclamer la Ville de L'Assomption, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution originale signée, ce 11 septembre 2019.



Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat